

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SPECIALITE INDUSTRIES DE PROCEDES		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle			Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
E1 : Épreuve scientifique		3							
Sous-épreuve A1 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF		
Sous-épreuve B1 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF		
E2 : Épreuve technologique		6							
Sous-épreuve A2 : Etude et conduite des opérations unitaires	U21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF		
Sous-épreuve B2 : Etude d'un procédé industriel	U22	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF		
E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9							
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF		
Sous-épreuve B3 : Mise en œuvre d'une opération unitaire ou d'une phase opératoire	U32	1	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF		
Sous-épreuve C3 : Essais, réglages et diagnostics	U33	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF		
Sous-épreuve D3 : Conduite et exploitation d'une production	U34	3	CCF		Ponctuel pratique	4h30	CCF		
Sous-épreuve E3 : Economie- gestion	U35	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF		
Sous-épreuve F3 : Prévention- santé-environnement	U36	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF		
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF		
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5							
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF		

E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponct. oral	20 min

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention